Déclaration de naissance

Congés dans le secteur privé

Mis à jour le 20 mars 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Jours non travaillés

- Congés payés
- Maladie et congés payés annuels
- Jours fériés et ponts
- Réduction du temps de travail (RTT)

Congés liés à l'arrivée d'un enfant

- Congé maternité
- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- Congé d'adoption
- Congé de 3 jours pour naissance ou adoption
- Congé parental à temps plein

Congés pour maladie, handicap ou dépendance d'un membre de la famille

- Congé pour enfant malade
- Congé de présence parentale
- Congé de proche aidant
- Congé de solidarité familiale
- Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- Jours de congés pour la survenue du handicap d'un enfant (salarié du privé)
- Don de jours de repos pour enfant gravement malade

Congés et aides en cas de création ou de reprise d'entreprise

- Congé et temps partiel
- Levée provisoire des clauses d'exclusivité

Congés spécifiques

- Mariage ou Pacs
- Décès d'un membre de sa famille
- Congé sabbatique

Congé pour exercer un mandat local

Congés d'enseignement ou de recherche

Où s'adresser?

3939 Allô Service Public

Par téléphone

3939

Coût: 0,15 ¤ / minute + prix de l'appel (en savoir plus

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Répond aux demandes de renseignement administratif concernant les droits et démarches.

Depuis l'étranger ou hors métropole : +33 (0)1 73 60 39 39 uniquement depuis un poste fixe (coût d'une communication + coût de l'appel international variable selon les pays et les opérateurs).





Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie 45210 Nargis 02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-denaissance?publication=N510